

cette accalmie pour négocier un nouvel accord intérimaire. Sur le plan du maintien de la paix cela signifie que la FUNU n'a pas simplement perpétué le statu quo; elle pourra maintenant assurer l'efficacité du nouvel accord et ainsi fournir la base de nouveaux progrès vers la paix. Bref, la FUNU accomplit son mandat, c'est-à-dire qu'elle contribue à créer un climat propice à la recherche, sur le plan politique, d'une solution aux problèmes du Moyen-Orient.

La Force d'observation du désengagement des Nations Unies (FUNOD) a également fait sa part pour favoriser l'éclosion d'un climat dans lequel pourront se poursuivre les négociations.

Quant à la question de Chypre, elle est de nouveau à l'ordre du jour de l'Assemblée. Les problèmes complexes qu'elle suscite appellent l'attention de toutes les délégations. Dans ce cas comme dans les autres, l'efficacité des opérations de maintien de la paix qui se déroulent dans des conditions très difficiles tient essentiellement à la coopération et à la résolution dont feront preuve les parties en cause.

Evidemment, les opérations de maintien de la paix ne peuvent se poursuivre qu'avec l'appui entier de tous les Etats membres, et notamment sur le plan financier par le prompt versement des contributions à ce chapitre. Sans les ressources financières nécessaires, ni les Nations Unies ni les contributeurs individuels aux forces de maintien de la paix ne pourront pendant longtemps remplir les obligations qui leur ont été confiées.

RÉFORME DES STRUCTURES: Questions politiques et techniques

Monsieur le Président, je veux maintenant m'arrêter sur un problème particulier qui touche la conduite des affaires de notre Organisation. On s'est efforcé au cours des années de traiter séparément les questions techniques et politiques. Les institutions spécialisées et les conférences techniques se sont consacrées essentiellement aux domaines qui les intéressaient directement, alors que les questions politiques ont été surtout discutées au sein des organismes habilités à en traiter, notamment le Conseil de sécurité de l'Assemblée générale.

Nous reconnaissons que, même au niveau des conférences techniques, les Etats membres doivent tenir compte des réalités politiques et que, dans certains cas, la ligne de démarcation entre le politique et le technique ne peut pas toujours être tracée trop nettement. Nous serons, cependant, loins de servir les intérêts de la coopération au sein du